



Commune de Court-St-Etienne

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- ECOLO

Les listes Du Maïeur (MR- & CdH) , PS ont accusé réception de notre questionnaire mais ne nous ont pas encore fait parvenir leurs réponses.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

o ECOLO :

« De manière générale, nous considérons que les ressources naturelles font partie d'un patrimoine que nous recevons de nos parents et que nous devons transmettre à nos enfants sans le déprécier (nous recevons aussi un patrimoine social et un patrimoine économique, mais la conservation du patrimoine des ressources naturelles est une condition du développement). A ce jour, la société occidentale n'a pas intégré ce principe et dilapide le patrimoine des ressources naturelles. Dans les ressources naturelles, la conservation de la biodiversité est primordiale, au même titre que la lutte contre les changements climatiques.

Pour conserver la biodiversité, il faut ;

- conserver les habitats, protéger les zones centrales et mailler le territoire, mais également préserver la biodiversité au sein des cultures et des jardins. Il faut également améliorer la qualité des eaux de surface.

A ce propos, le schéma de structure communal (SSC) provisoire (la majorité MR/Cdh a refusé d'approuver définitivement ce document d'orientation) pointe déjà une série de zones intéressantes sur le territoire communal et une série de propositions en matière de développement de la biodiversité. Le SSC provisoire est une base utile, mais insuffisante. De même, le Contrat de Rivière Dyle-Gette offre un cadre utile pour que la Commune puisse s'engager à mener des actions pour améliorer la qualité des eaux de surface, mais la population n'est pas suffisamment impliquée dans cette dynamique (voir ci-dessous PCDN).

Il y a 739 ha de zones « naturelles » à Court-Saint-Etienne, dont 715 ha de forêt. C'est une proportion du territoire communal exceptionnelle en Brabant wallon.

Il y a aussi une longue liste d'arbres et de haies remarquables sur le territoire communal. Il faut les faire mieux connaître et les faire mieux respecter pour éviter que se reproduise par exemple la destruction en 2004 de la très vieille et très belle haie d'aubépines le long du sentier qui monte de la Rue du Pont de Pierre

- arrêter de polluer l'environnement (réduire puis supprimer les pesticides de synthèse, ...).

A ce propos l'initiative « quartier sans pesticide » lancée cette année sur le village de Sart-Messire-Guillaume doit être poursuivie et étendue. Il faut que l'administration communale donne l'exemple et l'acquisition toute récente d'une machine à désherber mécanique est un signe encourageant. Par ailleurs, la Commune a certainement un rôle important à jouer pour faire pression auprès d'autres utilisateurs institutionnels de pesticides, comme p.e. Infrabel qui pulvérise toujours abondamment les voies de chemin de fer et leurs abords. Il faut aussi soutenir tout particulièrement les agriculteurs pour qu'ils renoncent ou du moins réduisent leur utilisation de pesticides. »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)?

o ECOLO :

« La réalisation de PCDN fait partie de notre programme. Nous voulons d'ailleurs que les PCDN influencent toute la politique communale, via une coordination des plans qui devraient être coordonnée via un Agenda 21 local. Le PCDN permet surtout d'impliquer davantage les citoyens et toutes les associations et les institutions vers des objectifs partagés.

Court-Saint-Etienne est également « Commune Maya » ; le PCDN permettrait d'articuler les actions menées dans ce cadre-là avec les autres actions en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre développé par un PCDN, il faut aussi prévoir de soutenir les associations qui mènent des actions concrètes sur le territoire communal. Ce soutien peut prendre différentes formes : subside, prêt de matériel, soutien d'agents communaux du service des travaux ou de l'environnement, faire connaître les actions dans le bulletin communal, sur le site communal,... »

Question 3

Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

o ECOLO :

« Nous sommes évidemment en faveur de cette mesure, qui doit être reprise également dans le PCDN. Il y a par exemple quelques zones de fauchage tardif le long des voiries communales ; elles pourraient être plus nombreuses. La suppression de l'usage des pesticides par le service communal des travaux doit être un objectif rapproché.»

Question 4

Natagora : Les rivières Dyle-Thyle-Orne constituent des milieux naturels très importants sur le territoire de la commune. Quelles actions souhaitez-vous mettre en place pour la sauvegarde de ces milieux?

o ECOLO :

« De manière générale, nous voulons protéger les berges, lutter contre les espèces invasives poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, et garder ou recréer des habitats propices.

- Il faut terminer l'égouttage prévu dans le PASH et mettre fin aux déversements d'eaux usées dans les cours d'eau. Ces travaux doivent être prioritaires. Il faut aussi informer les habitants sur leurs obligations en matière d'épuration, mais aussi leur offrir éventuellement des solutions intéressantes, par exemple, en zone d'assainissement autonome, un projet collectif auquel la Commune serait partie prenante.
- L'asbl Contrat de Rivière Dyle/Gette est basée à Court-Saint-Etienne. Elle propose une série d'actions très concrètes auxquelles la Commune peut s'engager ou s'associer. Jusqu'ici, les engagements communaux sont restés trop faibles.»

Question 5

Natagora : En différents lieux de notre commune, il existe un potentiel important pour la restauration de landes à bruyère, un biotope devenu rare. En d'autres endroits, des zones marécageuses potentiellement riches en matière de biodiversité sont abandonnées. Soutiendriez-vous un projet de restauration de ces milieux?

o ECOLO :

« Nous soutenons le principe de la restauration de ces milieux. La Province dispose de subsides pour acquérir et entretenir ce genre de milieux : il faudrait en solliciter (sans garantie d'en obtenir néanmoins). Ces zones doivent être reprises dans le PCDN.

Si la Commune élabore un dossier suffisamment étayé (notamment avec la mise en évidence de l'intérêt écologique exceptionnel de telle ou telle zone), elle pourra sans doute compter sur un soutien provincial. La Province est en effet intervenue de façon déterminante pour sauvegarder par exemple la Grande Bruyère à Rixensart.

Le cas échéant, il faudra bien sûr élaborer un plan de gestion avec une association active dans le domaine de la protection de la nature, comme Natagora.

Par ailleurs, la réalisation de différents bassins d'orage ou zone d'immersion temporaire doit être pensée en ayant le souci de profiter de ces aménagements pour augmenter au mieux la biodiversité du site. Pour ce genre de projets, comme pour d'autres d'ailleurs, il est possible d'obtenir des subventions provinciales. La Commune ne fait pas assez appel à ce moyen de financement.»